

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 mai2024**  
**18H30**  
**A LA MAIRIE**

*(Séance publique)*

**Présents** : Jean-Luc ROUAN, Patrick MORCRETTE, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Jean-Marc ANDRIEUX, Gérard PAGES, Jean-Bernard ROUZOUL, Jean-Luc PIALAT.

**Absents** : : Rémi PATTE, Marie-Thérèse PIANELLI, Angeline ROUSSEL, Véronique PAGES.

**Procurations** : Rémi PATTE à Gérard PAGES, Marie-Thérèse PIANELLI à Jean-Marc ANDRIEUX, Angeline ROUSSEL à Didier LEGER, Véronique PAGES à Jean Luc PIALAT

**Votants** : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h35.

Monsieur LEGER Didier est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR** :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 avril 2024,
- 2) Adhésion au groupement d'achat et de valorisation des énergies,
- 3) Désignation des membres du CCAS,
- 4) Réhabilitation des deux cimetières communaux,
- 5) Point d'avancement affaires domaniales,
- 6) Programme de régularisation des voiries communales,
- 7) Actions de régularisation de voirie à engager,
- 8) Organisation des bureaux de vote le 9 juin,
- 9) Organisation scolaire et cantine,

**QUESTIONS DIVERSES** :

Informations intercommunales : Réserve Nationale Souterraine, SMECTOM, SAGE, PLUih, ComCom

Informations Communales : Relance travaux Conseil Citoyen et travaux

Commissions municipales : Festivités et saison estivale, point d'info communication, Questions diverses des élus.

Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour des points suivant.

Le Conseil Municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.



*Handwritten signatures and initials, including 'DL'.*

## 1) Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal précédent :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2024, adressé avec la convocation du présent conseil est soumis à approbation. Pas de remarques, le procès-verbal est soumis au vote.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

## 2) Adhésion au groupement d'achat et de valorisation d'énergies :

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- Ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;
- Qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entraînera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la commune de Saurat, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Étant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de SAURAT au groupement de commandes précité.

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive pour le compte de la commune.

Prend acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du



souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune.

Prend acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de SAURAT, et ce sans distinction de procédures.

S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de SAURAT.

Cette délibération est mise aux voix

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### **3) Désignation des membres du CCAS :**

Après le décès du regretté Ferdinand Bricau, nous sommes dans l'obligation de proposer un membre pour le Conseil d'Administration du CCAS, issu de la société civile selon les critères définis par le code de l'action sociale et des familles, et tout particulièrement selon l'alinéa 7 de l'article L123-6 prévoyant que quatre catégories d'associations doivent obligatoirement faire partie du Conseil d'administration.

Le nombre minimum des membres étant de huit (quatre élus et quatre société civile) plus le président.

Il est donc fait appel à vous pour proposer un candidat que nous coopterons au prochain Conseil Municipal.

Débat, **pas de vote**

### **4) Réhabilitation des deux cimetières communaux :**

Suite à la demande récurrente de plusieurs personnes désireuses d'acquérir un emplacement au cimetière et dans un souci de mise en conformité avec les textes et lois en vigueur en matière d'inhumation des morts, la Commune a décidé de lancer un programme de réhabilitation des deux cimetières communaux de Prat Communal et de Saurat.

Ce programme est confié au groupe ELABOR, il consiste à analyser et vérifier les différents actes de concession (droit d'inhumation, dans quelle sépulture et pour quelle durée, registres des inhumés), faire un inventaire terrain (nature des tombes, état d'entretien), saisir les emplacements classés et géoréférencés et établir un plan des cimetières à l'échelle et conforme aux réalités du terrain. Une assistance juridique et un accompagnement « technique » sont compris dans le contrat.

Ce programme a débuté en avril 2024, il va s'étaler sur deux ans avec différentes étapes publiques, il est prévu une information constante sur l'avancement des travaux et un échéancier. Un premier avis a été lancé au public.

Le coût total de ce programme s'élève à 59 996,04 € TTC répartis sur les exercices comptables 2024 et 2025.

Il vous est proposé de valider la mise en œuvre ce programme de réhabilitation des cimetières.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**



## 5) Point d'avancement affaires domaniales :

Plusieurs affaires domaniales sont en cours d'instruction :

- Le terrain de Prat Communal acheté à Madame Joelle Pigassou : L'acte est en cours de constitution nous attendons le délai de préemption de la SAFER qui vient de tomber pour préparer la signature.
- Les garages d'Embounel : Nous avons récupéré les clés, après plusieurs reports, la signature de l'acte devrait être effective le 30 mai prochain. Un inventaire sera à réaliser par la suite.
- Le terrain au droit de la traverse de la chapelle bleue parcelle D 2587 : Nous avons reçu l'accord des vendeurs, un géomètre est commandé pour formaliser la division parcellaire, nous lancerons la procédure d'acquisition auprès de Cathar'acte ensuite.
- Mr Debrusse demande que l'on participe avec l'ADAVS à la réhabilitation de la parcelle D 387 au-dessus du city Stade, cela pose la question de l'acquisition de cette parcelle.  
Débat, pas de vote.

## 6) Programme de régularisation de la voirie communale :

Il s'agit d'un travail de longue haleine, amorcé lors des mandatures précédentes jamais totalement abouti, pour lequel nous proposons des phases supplémentaires de mises à jour et de régularisation foncière de la voirie communale, portant principalement sur :

- Une mise à jour de l'état récapitulatif de la voirie communale établi en 2019 : une reformulation est nécessaire pour se mettre en conformité avec l'adressage et une mise en cohérence avec le terrain s'impose. Ce document constitue normalement la base de notre inventaire voirie auprès de la Préfecture. La Dotation Globale de Fonctionnement en dépend en partie.
- Un recensement des chemins ruraux conformément aux directives de la loi 3DS (Différentiation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) du 22 février 2022 en vue de procéder à leur inventaire et à leur régularisation.
- Une cartographie communale devrait être établie en complément de ces états reprenant les voies communales y compris chemins ruraux et itinéraires de randonnée.
- Des campagnes de relevés topographiques et de divisions parcellaires, visant à préciser et à conforter le domaine viaire public, seront à réaliser.

Il vous est proposé de valider la mise en œuvre de ce programme dont notamment le recensement de chemins ruraux.

Débat et vote.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

## 7) Actions de régularisation de la voirie communale :

Certaines actions en vue de la régularisation foncière de la voirie sont d'ores et déjà engagées, il convient de les confirmer ou de les compléter suite aux nouvelles sollicitations apparues :

- Le géomètre Clarac avait commencé le relevé des routes des Tausses et de Pratsviels en 2019, quitus lui a été donné pour poursuivre les divisions parcellaires correspondantes en vue de finaliser la régularisation de ces deux voies.
- Un relevé topographique est demandé au début de la route de Carli en vue de l'implantation éventuelle d'un mur de soutènement.



*[Handwritten signatures]*

- Un relevé topographique est demandé pour le chemin d'Artigues.
- La division parcellaire du chemin d'Usclades qui n'avait jamais abouti, pose des problèmes aujourd'hui.
- Les incidents se multiplient au Goulet d'étranglement d'Eychervidal et les nuisances générées aux exploitants et aux riverains augmentent. Le géomètre Clarac a reprecisé le tracé autour de ce rétrécissement en vue de faire apparaitre une solution d'alignement. Cette proposition confirme la nécessité d'acquérir des parcelles ou parties de parcelles, des estimations sont demandées, nous consultons les propriétaires.
- La demande d'acquisition par un tiers de la rue de Séoure sous Peyralade est confirmée, elle implique le déclassement de cette partie de voirie communale.
- La proposition de vente des parcelles à la Ruzole pour création de parking (F2646 et F2644).
- Le projet d'achat du terrain Poutchou à Saurat D1818 pour création de parking stagne.

Compte tenu de ces éléments il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Engager et finaliser les opérations de relevés topographiques et de divisions parcellaires concernant les éléments de voirie,
  - Instruire les procédures d'achat par la commune des parcelles jugées indispensables au bon tracé des voiries A3181 à Usclades, A 564, 565 et une partie de 566 à Eychervidal, F 2644 et 2646 à la ruzole, D1818 à saurat
  - Instruire une procédure de déclassement de la voie communale rue de Séourre à Peyralade.
- Débat et vote.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### **8) Organisation des bureaux de votes du 9 juin :**

Monsieur le maire rappelle les élections des représentants français au parlement européen le 9 juin prochain et la nécessité de participer à l'organisation et au bon déroulement de ces élections. Deux bureaux de vote seront constitués l'un à Saurat (bureau centralisateur) et l'autre à Prat Communal ouverts de 8 heures à 18 heures. Attention l'électeur ne choisit pas le bureau de vote il ne peut voter que dans le bureau de vote où il est régulièrement inscrit. (liste électorale et carte d'électeur)

Il est donc fait appel aux volontaires pour participer à ces opérations sachant que :

Le Président du bureau centralisateur est le Maire,

Le Président du bureau annexe est le premier adjoint,

Qu'il faut prévoir un suppléant pour chaque président, un secrétaire et au moins deux assesseurs par bureau. La fonction d'assesseur s'impose aux élus municipaux.

Il peut être fait appel à des citoyens volontaires électeurs sur la Commune comme assesseurs complémentaires pour la tenue des bureaux et pour les opérations de dépouillement.

Une liste pour l'inscription de volontaires élus et citoyens est ouverte en Mairie jusqu'au samedi 1<sup>er</sup> juin.

Débat, pas de vote.



*[Handwritten signatures and initials]*

## 9) Organisation scolaire et cantine :

Le contrat de fourniture des repas de cantine avec Ariège Restauration prend fin au 31 août 2024. Le délai pour dénoncer le renouvellement est fixé à trois mois soit au 31 mai 2024. Nous n'avons pas de proposition complète et suffisamment élaborée pour prévoir un changement de prestataire dans ce délai. Nous demandons aux parents d'élèves à notre personnel de cantine et aux enseignantes de nous faire part de griefs rencontrés pendant l'exécution du contrat actuel. Nous ferons un point au prochain conseil d'école le 18 juin prochain.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à préparer le renouvellement du contrat avec Ariège Restauration en prenant en compte dans la négociation les éléments remontés de ces consultations.

Pour information, une étude est en cours sur la Communauté des Communes du Pays de Tarascon visant à formaliser des propositions d'organisation territoriale des écoles.

Cette étude lancée le 20 mars a été confiée au bureau d'études OPERIS qui a rendu un premier rapport le 9 avril dernier. Rapport consultable en mairie par les élus.

Les élus n'ayant pas été consultés, il est prévu une nouvelle phase d'entretiens.

Débat, pas de vote.

## Questions diverses :

### Informations inter communales :

Pour rappel, nous travaillons avec le PNRPA sur les zones d'accélération des énergies renouvelables et sur un éventuel inventaire des biens sans maître récupérables par la Commune. Pour rappel une opération d'intégration de biens sans maître au domaine public de la Mairie est en cours.

Le taux d'évolution de la TEOM sur le pays de Tarascon serait de l'ordre de + 9,47 %.

Les travaux dans le cadre du PLUih, Com-com se poursuivent, il est rappelé que des documents émis sont régulièrement consultables en mairie par les élus et qu'un registre de concertation préalable est ouvert pour le public. La phase actuelle consiste à mettre au point le PADD, un Comité de Pilotage se tiendra à Saurat le 29 mai et ensuite le projet sera présenté aux personnes publiques associées. Les Conseils Municipaux de toutes les communes du Pays de Tarascon devront acter d'un débat sur ce PADD.

### Informations communales :

Les travaux commissions municipales peinent, il est demandé une nouvelle fois aux élus d'aider au bon fonctionnement des commissions et à la réactivation de la démocratie participative par le Conseil Citoyen et ou des réunions publiques avant les vacances d'été.

De même les festivités commencent et la saison est bien remplie, les volontaires pour aider les associations et la municipalité sont les bienvenus.

L'adressage se finalise, nous devrions transmettre la confirmation des nouvelles adresses à chaque propriétaire de parcelle adressée d'ici au 14 juillet et distribuer les numéros dans l'été.

La transition à l'épicerie s'est bien passée au niveau administratif et financier, les nouveaux gérants s'appliquent au service de Sauratois, les premiers ressentis sont encourageants.

Une employée au ménage nous a préavisé de son souhait de changer d'activité elle souhaite arrêter à la fin du mois d'août prochain, nous sommes donc en recherche d'une employée pour le ménage de la Mairie et de l'école.

Nous travaillons sur les réseaux de communication FACEBOOK une nouvelle page a été créée merci de nous aider à la faire vivre.



La feuille N° 52 de mai 2024 a été distribuée, merci de nous faire passer les retours obtenus. La prochaine feuille N° 53 se prépare déjà merci de faire passer vos contributions, sortie et distribution prévue pour le 14 juillet 2024

**Questions diverses des élus :** Pas de question.

La séance du conseil municipal est close à 20 h 15.

Le Maire



Le secrétaire de séance

